



PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 9

Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre 2022 à 19 h

Le Conseil Municipal de la Commune de BOU dûment convoqué le 14 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de Bou, sous la présidence de Monsieur Bruno CŒUR, Maire.

PRESENTS : Messieurs Bruno CŒUR, François ESTEBAN, Madame Zohra OGBI, Messieurs Guy COURSIMAULT, Philippe GASNIER, Lionel LEMOYNE, Yvan BLANCHARD, Laurent BOULAIN, Jean-Claude MASSON,

POUVOIRS : Mme Françoise BORDEAUX BOREL donne pouvoir à Mr Guy COURSIMAULT
 Mr Fabrice GERVAIS donne pouvoir à Mr Philippe GASNIER
 Mme Lisa LEMOYNE donne pouvoir à Mr Lionel LEMOYNE

ABSENTS : Mr Sébastien GIRARD
 Mme Corinne STRAZZIERI
 Madame Valérie ELAMBERT

Secrétaire de séance : François ESTEBAN

Approbation du PV du dernier conseil : adopté à l'unanimité

DELIB 2022-33 : VOTE DU TARIF DE LOCATION DU LOGEMENT 4 RUE DU BOURG

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver la mise en location du Logement situé 4 rue du bourg pour un loyer de 760€ par mois + 30€ de charges provisionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la présente délibération.

ADOpte A l'unanimité des votants

DELIB 2022-34 : VOTE DU LOYER BOULANGERIE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de délibérer sur le montant du loyer de la boulangerie située 2 rue de Meulin, à percevoir à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le montant du loyer de la boulangerie.

A compter du 1^{er} janvier 2023, le prix du loyer sera donc de 524.20 € par mois.

ADOpte A l'unanimité des votants

DELIB 2022-35 : Indemnité annuelle « pour ouverture et fermeture des portes de l'Eglise »

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter l'indemnité allouée à la personne qui est chargée d'ouvrir et de fermer les portes de l'église de la commune.

Cette indemnité a été fixée à 100 euros pour 2022, elle sera maintenue à 100 euros pour 2023.

ADOpte A l'unanimité des votants

DELIB 2022-36 : PROGRAMME ET REGLEMENT D'AFFOUAGE

Programme et règlement Affouage 2022-2023

-Programme des affouages 2022/2023

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider les parcelles AC 257 (L'île aux canes), ZA 102 et 103 (Le Brandalon) et ZE 123 (Le Chillou), pour attribution aux affouagistes pour la campagne 2022/2023
- De valider le règlement d'affouage correspondant
- De désigner les garants

Le conseil municipal, après échanges et en avoir délibéré à XXXX des présents,

- Valide les parcelles AC 257 (L'île aux canes), ZA 102 et 103 (Le Brandalon) et ZE 123 (Le Chillou), pour attribution aux affouagistes pour la campagne 2022/2023
- Valide le règlement d'affouage correspondant, ci-joint en annexe,
- Désigne les garants suivants : Guy COURSIMAULT et Pierrick LEGROUX

Les personnes garantes ont en charge de faire appliquer lors de la saison d'affouage, le règlement forestier.

Il est rappelé à l'ensemble des affouagistes qu'il est interdit, de revendre des bois d'un lot d'affouage, ceux-ci étant exclusivement destinés à leur usage privé (Art L 241-17 du code forestier). Pas de taxe d'affouage, mais 25% des coupes seront reversés à la commune.

ADOpte A l'unanimité des votants

DELIB 2022-37 : DISPOSITIF « TERRITOIRES ENGAGES POUR LA NATURE » : DEPÔT DE CANDIDATURE AUPRES DE L'AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE CENTRE-VAL-DE-LOIRE

Le conseil municipal a émis un vœu pour un accompagnement technique et financier pour la réalisation d'inventaires communaux de biodiversité par la Métropole, par délibération du 13 juillet 2021 ;

Dans ce cadre, la ville de BOU souhaite candidater au dispositif national « Territoires engagés pour la nature » Ce dispositif est une initiative conjointe du Ministère de la Transition Ecologique et de Régions de France qui ambitionne de « faire émerger, reconnaître et accompagner des plans d'actions en faveur de la biodiversité menés par les collectivités »

En impliquant les acteurs de notre territoire (Habitants, partenaires...), il s'agit de construire un programme d'actions réaliste et concret à réaliser sur 3 ans.

Les collectivités retenues par le jury, bénéficient de l'accompagnement de l'Agence Régionale de la Biodiversité Centre-Val-de-Loire et notamment d'un appui technique et d'une aide dans la recherche de financements, de la valorisation des actions menées, de l'appartenance au réseau des collectivités reconnues.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la reconnaissance par l'Agence Régionale de la Biodiversité Centre-Val-de-Loire, de la Métropole d'Orléans en tant que « Territoire Engagé pour la Nature » pour la période 2021-2023

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la candidature de la ville de Bou au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature », auprès de l'Agence Régionale de la Biodiversité Centre-Val-de-Loire ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de candidature de la ville de BOU au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » auprès de l'Agence Régionale de la Biodiversité Centre-Val-de-Loire ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette démarche et à établir tous les partenariats nécessaires pour la mettre en œuvre.

ADOpte A 11 voix pour et une abstention

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

. Demandes nouvelles de participation citoyenne aux commissions :

- Intégration de Mme Adeline TURGIS dans la commission Culture et vie associative
- Intégration de Mr Mathieu BRUNET dans la commission e-Bou
- Intégration de Mmes Anaïs CHABBERT et Jacqueline BASTIDE, et de Mrs Nicolas BONNEAU, Anthony COUETTE, Bernard PEGUILHAN, Fayçal CHAÏB, Samir GALLOUZI, Dominique COCHEREAU dans la commission Energies
- Intégration de Mme Anaïs CHABBERT et Mr François MORISSET dans la commission Agriculture / Environnement

Avis conseil municipal : favorable à l'unanimité

. Commission travaux :

- Chaudière 5^{ème} classe HS ; activation du branchement des deux classes Meulin sur chaudière à acquérir
- Dépenses téléphoniques de la commune : environ 7000€ / an HT. Chiffrage Open 6 effectué, possibilité de baisser la facture de 10%. RDV pris avec opérateur actuel pour négociation
- Eclairage public : proposition de coupure de tout le village de 22H30 (00H30 pour le vendredi et le samedi) à 5H00
 - o Avis favorable du conseil : à l'unanimité
- Illuminations de Noël : demande d'avis de non mise en place
 - o Avis favorable du conseil : 6 pour, 3 contre

. Commission solidarités et enfance :

- Colis de Noël commandés pour le 05/12, distribution le WE 10/11 décembre
- Atelier informatique repris cette semaine avec les CM2 ; trois groupes de 5 enfants sur l'année, 3 séances par groupe
- Ouverture cantine aux seniors pour le repas de Noël ; tarif retenu 5.80 €
- Aide aux devoirs : sujet à travailler

. Commission Culture / Tourisme / Vie associative :

- Circuit historique : réunion de travail le 30/11 avec les prestataires (graphisme + mobilier urbain)
- Rencontre avec une troupe de théâtre « Diabolo Théâtre » pour planifier des représentations : à l'étude
- Projet de fresque sur le mur de la salle des fêtes côté venelle par l'association Boudouill'art

. Commission énergie :

- Retours Questionnaire : seulement 33 retours à ce jour, ne permet pas de faire une analyse globale. Relancer les habitants

. Commission e-Bou :

- Bulletin communal 2023 : retard pour l'ensemble des retours de contenus
- Contenu Focus novembre : affouage + relance questionnaire énergie / stand au marché de Noël + marché de Noël + distribution colis, horaires d'éclairage, repas de Noël avec les anciens

. Autres sujets :

- Planning des commissions + questions aux élus le 26/11 10H à la yourte (présents : Jean-Claude + François)
- Distribution : Yvan, Sébastien, Laurent, François

Prochain conseil municipal le 16 décembre novembre 2022

Fin de séance à 20H40

Fait à Bou, le 21/11/2022

Le Secrétaire de séance

